

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du VENDREDI 3 JUILLET 2020 à 18 h 30**

**(Extrait du Registre)**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 3 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 29 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents :** Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. DEGUIN Gérard, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

**Était représenté :**

- Monsieur Laurent BIELLE-BIARREY pouvoir à Monsieur Gérard DEGUIN.

**Absent :**

- Monsieur MESTRE Didier.

Madame Pauline DELESCLUSE a été désignée secrétaire de séance.

**2020.20 – OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mes Chers Collègues,

**I. Exposé des motifs :**

A la différence des Conseillers Municipaux dont le mandat s'arrête avec la proclamation des résultats, le Maire et les Adjointes restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. C'est donc le Maire en activité, Mr Pierre TREY D'OUSTEAU, qui a convoqué le nouveau Conseil Municipal.

Il lui revient également de désigner la secrétaire de séance, de faire l'appel des Conseillers Municipaux et de déclarer le Conseil Municipal « installer dans ses fonctions ».

**II. Considérants et références juridiques :**

Vu l'article L2121- 7 du CGCT qui détermine que la première réunion lors du renouvellement général des Conseils Municipaux se tient de plein droit au plus tôt

le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le Conseil a été élu au complet,

Vu l'article L2121- 7 du CGCT qui précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, la convocation est adressée aux membres du Conseil Municipal trois jours francs au moins,

Vu l'article L 2121-15 du C.G.C.T qui précise qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Considérant l'exposé ci-dessus,**

Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Madame DELESCLUSE Pauline née le 6 juin 1990, la plus jeune des conseiller(e)s, pour assurer ces fonctions.

S'il n'y a pas d'observation, Madame DELESCLUSE est désignée secrétaire de séance.

Il convient de procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux :

- LAMY Laurence
- AMELING Christian
- ANNETTE-OGIER Jacqueline
- DEGUIN Gérard
- CHATOT Magali
- MOINEAU Philippe
- TREY D'OUSTEAU Brigitte
- BIELLE-BIARREY Laurent
- FERRAND Isabelle
- JEANNE Vincent
- ALBERTI-DEFFIS Véronique
- GALABERT Vivian
- VILLA Pierrette
- VALERO Jean-Michel
- TABANON Chantal
- GABEN Stéphane
- LAFFAGE Stéphanie
- ROULET Pascal
- PAILHORIE Anne
- COUDERC Patrick
- DELESCLUSE Pauline
- RAYSSAC Pascal
- DERHOURHI Martine
- BRUNOT Philippe
- DERRAMOND Laurence
- VIDAL Jean-Christophe
- BARRAULT Simone
- VINDIS Marcel
- MESTRE Didier

Il convient désormais de procéder à la lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 28 juin 2020 :

Nombre d'inscrits : 4 886

Nombre de votants : 2 210

Nombre de suffrages exprimés : 2 153

Nombre de blancs et nuls : 57

Taux de participation : 45.23 %

ONT OBTENU :

- "S'UNIR POUR BON-ENCONTRE"  
**LISTE DE LAURENCE LAMY :**

**861 Voix - 39.99 % - 21 élus**

- "VIVRE A BON-ENCONTRE"  
**LISTE DE PASCAL RAYSSAC :**

**678 Voix - 31.49 % - 4 élus**

- "BON-ENCONTRE DEMAIN "  
**LISTE DE CHRISTOPHE VIDAL :**

**429 Voix - 19.93 % - 3 élus**

- "LA PROXIMITE AU SERVICE DES BON-ENCONTRAIS "  
**LISTE DE DIDIER MESTRE :**

**185 Voix - 8.59 % - 1 élu**

Ainsi, il est déclaré installer les membres du Conseil Municipal, présents ou absents, cités ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois  
à compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture.  
Affichage le 8 juillet 2020

Pour copie conforme,

Madame Le Maire

**Laurence LAMY**



Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20200703-202020-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2020  
Date de réception préfecture : 09/07/2020